



Communication à caractère publicitaire

Crédit

# DÉCOUVERT

Une solution pour anticiper vos décalages de trésorerie.

## EN BREF

Le Découvert est une autorisation de débit en compte qui vous permet de financer vos besoins de trésorerie supérieurs à 1 mois, dus aux décalages entre les décaissements et les encaissements prévus<sup>(1)</sup>.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas.

**MONTANT  
PERSONNALISABLE**

## EN DÉTAIL

Utilisation du crédit

### ADAPTE A VOS BESOINS

#### TRESORERIE OPTIMISEE

Vous pouvez utiliser votre Découvert à votre gré, partiellement ou totalement en fonction de vos besoins, dans la limite du montant maximum autorisé, et pendant une durée déterminée au départ.

Fonctionnement

### FLEXIBILITE

#### VOUS CHOISISSEZ

Le Découvert est une solution « sur mesure » parfaitement ajustée à votre situation et dont les modalités sont clairement établies par un contrat, révisables à tout moment.

## ÉLIGIBILITÉ

Le Découvert est accessible aux clients professionnels BNP Paribas. S'agissant d'un crédit à durée déterminée, le Découvert est particulièrement adapté pour répondre à des besoins de trésorerie dus à des décalages ponctuels et anticipés entre les décaissements et les encaissements prévus<sup>(1)</sup>.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas.

## MONTANT

Le montant du crédit accordé est déterminé en concertation avec votre Chargé d'Affaires BNP Paribas. Il est fonction du montant des encaissements attendus et du prévisionnel des dépenses à venir.

## DURÉE

Le Découvert est un crédit à durée déterminée fixée à une date d'échéance stipulée par contrat.

## CONDITIONS

Le Découvert fait l'objet d'un contrat signé par le client dans lequel sont définis clairement, y compris en cas de dépassement du montant maximum autorisé, le montant de l'autorisation et les conditions et fonctionnement personnalisés.

## REMBOURSEMENT

Selon les termes du contrat, le remboursement s'effectue :

- en une seule fois à la date d'échéance du Découvert, date à laquelle le compte courant doit devenir créditeur,
- par paliers de réduction du Découvert, à des dates déterminées selon un plan de réduction du Découvert spécifié dans le contrat, le remboursement final étant fixé à la date d'échéance de l'autorisation de Découvert.

## ASSURANCE

Vous pouvez souscrire une offre de prévoyance qui permet de protéger votre affaire et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, d'arrêt d'activité de votre entreprise. Pour plus d'informations, consultez [BNP Protection Professionnels](#)<sup>(2)</sup> ou [Cardif Garantie](#)<sup>(2)</sup>

(2) Contrats d'assurances proposés par Cardif Assurance Vie, Cardif Assurance Risques Divers et Allianz IARD.

## CLOTURE DU CONTRAT

Le Découvert est clôturé après remboursement total à la date d'échéances fixée contractuellement.

---

BNP Paribas, SA au capital de 2 492 925 268 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS. Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS PARIS - Identifiant CE FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735.

Cardif Assurance Vie, Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 717 559 216€ - 732 028 154 RCS Paris N° TVA intracommunautaire FR 12732028154 - Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - Bureaux : 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex

Cardif - Assurances Risques Divers, Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 16 875 840 €- 308 896 547 RCS Paris. Siège social : 1 bd Haussmann - 75009 Paris. Bureaux : 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex

Avanssur, Société d'assurance régie par le Code des assurances, SA au capital de 67 155 752,86 euros – Siège social : 48 rue Carnot - CS 50025-92158 Suresnes Cedex - Immatriculée sous le numéro 378 393 946 - RCS Nanterre